

**Conflans Energie Populaire**  
**CM du 19 septembre 2016**  
**Délibération n°15**

Cette délibération concerne la réforme territoriale telle qu'elle est appliquée pour la commune de Conflans qui s'est intégrée à la communauté urbaine de « Grand Paris Seine-et-Oise ». Rappelons : un territoire de 405 000 habitants s'étendant de Conflans à Bonnières regroupant 73 communes elles-mêmes groupées en 6 intercommunalités et qui ont délégué la quasi-totalité de leurs compétences à un conseil communautaire de 125 membres présidé par un président et 15 vice-présidents. Nous avons eu l'occasion, dès le départ, d'exposer toutes les critiques que nous faisons sur cette construction technocratique-politico-administrative qui, contrairement aux principes annoncés, n'est pas une rationalisation mais rajoute une -et même plusieurs- couche supplémentaire au millefeuille coûteux déjà existant.

Nous vous reprochons, Monsieur le Maire, de ne pas vous être opposé à ce processus et d'avoir au contraire entraîné Conflans, à marche forcée, dans cette mégastructure alors qu'il était encore temps pour Conflans, quand vous avez entamé votre mandat, de limiter l'intercommunalité à une communauté d'agglomération réduite de moitié, en population et en territoire, et conservant aux communes leur autonomie voire leur liberté indispensable pour les secteurs qu'elles jugeraient telles.

Nous n'en sommes plus là (hélas et c'est irréversible) mais nous tenons à démontrer, encore une fois, que cela s'est fait en dehors de l'aval des populations concernées qui n'ont eu droit qu'à de la communication rassurante et, quasi-systématiquement, après-coup, après que les orientations et décisions soient prises et -disons le- en laissant les citoyens dans l'ignorance d'un dossier extrêmement complexe et inaccessible à la population. Car comment s'y retrouver dans cette usine à gaz quand on est une personne non avertie?

Donc, Conflans s'est départie de compétences désormais exercées par la communauté urbaine. Mais comme la communauté urbaine n'a pas les moyens humains ni logistiques pour assumer ses compétences, elle retransfère temporairement les compétences qu'elle a reçues de ces communes à ces mêmes communes qui vont désormais faire le travail MAIS pour le compte, sous les directives, sous le contrôle *a priori* et *a posteriori* de la communauté urbaine.

C'est purement et simplement la disparition des communes. Monsieur le Maire, avec vos collègues des autres communes vous êtes désormais, non plus maires mais les intendants de ce qu'on peut comparer à un grand domaine seigneurial inféodé au président du Conseil Départemental Pierre Bédier qui est en fait, tout le monde le sait, le grand architecte de tout cela avec des visées politiques qui lui appartiennent mais qui prennent les populations en otages.

Les visées politiques c'est bien-sûr la fusion des départements des Hauts de Seine dont le président est Patrick Devedjian et des Yvelines et qui ont donné lieu à la création d'un EPCI (encore un !) établissement de coopération (interdépartemental cette fois) dont Patrick Devedjian est le président et Pierre Bédier le vice-président. Les deux départements les plus riches de France avec un net avantage au 92 mais les grands projets sont dans le 78 avec le foncier et notamment l'aménagement de Seine Aval ainsi qu'une société d'aménagement récemment regroupée sous le nom de Citallios, à compétence géographique élargie, placée sous la présidence de Pierre Bédier, dont nous avons eu à parler dans un précédent conseil. Le tout avec l'ambition de contrer Paris-Métropole (Anne Hidalgo) et d'utiliser la Région (Valérie Pécresse). Pour l'instant, les deux s'entendent sur l'objectif commun, jusqu'à négocier, en bons barons qu'ils sont, leur soutien à la Présidentielle avec les deux principaux candidats aux primaires de la droite. Voilà au milieu de quoi nous sommes par le biais de

GPSeO qui est un élément du puzzle ! D'ailleurs siègent à cette structure interdépartementale, des hommes et des femmes de confiance de l'un et de l'autre. Entre autres, pour pierre Bédier, le maire de Poissy, Karl Olive à la voirie et aux transports et Catherine Arenou à la Politique de la ville et l'habitat.

C'est dans ce cadre politique, lui aussi ignoré des citoyens, qu'au sein de GPSeO les compétences de développement économiques, d'aménagement de l'espace communautaire (par communautaire il faut entendre le territoire communal désormais dénommé communautaire), de l'équilibre social de l'habitat et de la politique de la ville, de la voirie, de l'eau et de l'assainissement... que ces compétences sont réattribuées à la commune... avec les subventions de fonctionnement qui vont avec... mais qui proviennent de nos impôts qui ont été préalablement transférés à la communauté urbaine... et ce pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Soit une fin de convention au 31 décembre 2016, date à laquelle « au plus tard... le personnel (des services concernés) sera transféré à la communauté urbaine ou mis à disposition de cette dernière dans les conditions prévues par l'article L 5211-4-1 du CGCT » (article L 5211-4-1 du CGCT).

Et il y en a qui s'insurgent encore contre la sécurité de l'emploi des fonctionnaires ! Ceux-là doivent être rassurés. Voilà comment on traite les fonctionnaires (enfin les exécutants!) à GPSeO (GPSeO qui, par ailleurs, n'a pas cessé de recruter à haut niveau pendant l'été) : « Bossez ! Ce que vous ferez et où vous travaillerez dans un an (maintenant dans 3 mois) vous verrez bien ! ». C'est, en effet, très sécurisant et motivant ! Ne serait-ce que pour cet article, aussi imprécis et désinvolte, nous refuserions de valider une telle convention.

Bref, nous votons contre cette délibération avec toutes les annexes parce que nous voulons que Conflans reste Conflans et que les décisions concernant Conflans soient prises à Conflans, directement par les conflanais et pour les conflanais. Il nous semble d'ailleurs que votre majorité, Monsieur le Maire, qui a été élue en 2014 sur des bases similaires se renie en votant pour des délibérations totalement contraires.